voies navigables de France

Division administration générale-défense

outils

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES
de Voies navigables de France

Année 2010 N°8/
4 FEVRIER 2010

- Décisions du 3 février 2010 portant délégation de signature P 2
Seine-Nord Europe
- Décisions du 3 février 2010 portant délégation et subdélégation P 4
à Monsieur Jean-Baptiste MAILLARD
- Décisions du 2 février 2010 portant délégation de signature P 8
(ordre général, représentation du pouvoir adjudicateur, convention d'occupation
et d'usage temporaire et désignation d'ordonnateurs secondaires
DIR Bassin de la Seine

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.

Toute demande doit être adressée à la division administration générale/défense du siège de l'établissement, 175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 820 - 62408 BETHUNE Cedex

SNE

DECISION DU 03 FEV. 2010

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
AU CHEF DE LA MISSION SEINE-NORD EUROPE

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France, et notamment ses articles 16 et 17,

Vu le décret du 11 septembre 2008 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation du canal à grand gabarit Seine-Nord-Europe et de ses aménagements connexes,

Vu la délibération du conseil d'administration du 12 décembre 2007 relative aux attributions des services centraux de l'établissement,

Vu la délibération du conseil d'administration du 25 février 2009 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 24 janvier 2007 modifiée fixant l'organisation interne des directions,

Vu le protocole agricole du 10 juillet 2008, ensemble ses annexes.

DECIDE

Article 1er : Délégation est donnée à M. Nicolas Bour, chef de la mission Seine-Nord Europe, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom de M. Thierry Duclaux, directeur général, les actes et documents suivants :

- les contrats et marchés relatifs aux études et prestations de services d'un montant inférieur à 90.000 € HT,
- les commandes relevant d'un marché à bons de commande,
- les attestations de service fait,
- les ordres de missions accordés aux agents placés sous son autorité ainsi que les états de frais correspondants, à l'exception des missions hors du territoire métropolitain,
- les contrats et avant-contrats relatifs aux ventes, acquisitions, échanges de biens immobiliers d'une valeur n'excédant pas un million d'euros nécessaires à la réalisation du canal à grand gabarit Seine-Nord-Europe et de ses aménagements connexes, dans les limites de la déclaration d'utilité publique du 11 septembre 2008 susvisée.
- les demandes de prescriptions archéologiques,
- les conventions à conclure avec l'INRAP relatives à la réalisation d'opérations de diagnostic archéologie préventive sur le projet canal Seine-Nord Europe,
- les conventions d'occupation temporaire sur des terrains appartenant à des tiers établies selon le modèle type et le barème annexés au protocole agricole visé ci-dessus, dans la limite de 50 000 € par convention.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas Bour, chef de la mission Seine-Nord Europe, délégation est donnée à M. Benoît Deleu, adjoint au chef de la mission, pour signer dans les mêmes conditions et au nom de M. Thierry Duclaux, directeur général, les actes et documents mentionnés à l'article 1er.

Article 3 : En cas d'absence et d'empêchement de Nicolas Bour et de M. Benoît Deleu, délégation est donnée à M. Hubert Flandre, responsable de la division «concertation» à la mission Seine-Nord-Europe, à l'effet de signer au nom de M. Thierry Duclaux, directeur général :

- les contrats et avant-contrats relatifs aux ventes, acquisitions, échanges de biens immobiliers d'une valeur n'excédant pas six cent mille euros nécessaires à la réalisation du canal à grand gabarit Seine-Nord-Europe et de ses aménagements connexes, dans les limites de la déclaration d'utilité publique du 11 septembre 2008 susvisée.
- les demandes de prescriptions archéologiques
- les conventions à conclure avec l'INRAP relatives à la réalisation d'opérations de diagnostic archéologie préventive sur le projet canal Seine-Nord Europe,
- les conventions d'occupation temporaire sur des terrains appartenant à des tiers établies selon le modèle type et le barème annexés au protocole agricole visé ci-dessus, dans la limite de 50 000 € par convention.

Article 4 : La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 03 FEV. 2010

Le directeur général

Thierry Duclaux

DIR bassin de la Seine

DECISION DU 03 FEV. 2010
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A
M. Jean-Baptiste Maillard, directeur interrégional, chef du service de la navigation de la Seine,

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la loi n° 91-1385 du 31 décembre 1991 modifiée portant dispositions diverses en matière de transports,

Vu la loi n° 2001-43 du 16 janvier 2001 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports,

Vu le décret du 6 février 1932 modifié portant règlement général de police des voies de navigation intérieure,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

Vu le décret n° 91-797 du 20 août 1991 modifié relatif aux recettes de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 25 février 2009 modifiée,

Vu l'arrêté du 25 janvier 2010 nommant M. Jean-Baptiste Maillard, chef du service de la navigation de Seine, à compter du 1er février 2010,

DÉCIDE

Article 1er

Délégation est donnée à M. Jean-Baptiste Maillard, directeur interrégional de Voies navigables de France, chef du service de la navigation de la Seine, à l'effet de signer dans les limites de sa circonscription et au nom de M. Thierry Duclaux, directeur général,

1. Les actes et documents suivants :

a) - tout marché de travaux, de fourniture ou de service, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, à partir d'un montant de 90 000 € HT jusqu'à 6 M€ HT,

- pour les marchés d'un montant compris entre 6 M€ HT et 25 M€ HT, examinés par la commission consultative des marchés de Voies navigables de France, conclure tout marché faisant l'objet d'un avis favorable sans réserve de cette commission ; en cas d'avis favorable assorti de réserves, conclure les marchés après avoir levé les réserves ou décidé de passer outre ; il doit alors en être rendu compte au conseil d'administration dans sa prochaine séance ;

- en cas d'urgence (nécessité de rétablir la navigation, péril imminent pour les personnes,...), passer tout marché qui s'impose ; il doit en être rendu compte au conseil d'administration dans sa prochaine séance ;

b) - décision d'agir en justice et représentation devant toute juridiction en première instance :
- en tant que demandeur lorsque la demande, sauf procédures d'urgence, n'excède pas la somme de 153 000 € y compris dépôt de plainte et constitution de partie civile,
- en tant que défendeur lorsque le montant en jeu, sauf procédures d'urgence, n'excède pas 305 000 €,
- désistement ;

c) - transactions concernant tout litige lorsque la somme en jeu est inférieure à 16 000 € à l'exception des transactions relatives au recouvrement des recettes de l'établissement ;

d) - transactions prévues par l'article L 2132-25 du code général de la propriété des personnes publiques lors de contraventions de grande voirie déférées devant le juge administratif relatives, exception faite des transactions portant sur des astreintes liquidées par le juge administratif, à :
- l'interdiction de circuler sur les digues et chemins de halage,
- l'interdiction de stationner et circuler sur les écluses, barrages et ponts-mobiles,
- l'interdiction de laisser stationner des véhicules routiers sans autorisation sur le domaine public fluvial et dans les ports,

e) - conventions d'indemnisation lorsque la somme en jeu est inférieure à 16 000 € ;

f) - baux et contrats de location d'immeubles ou de biens mobiliers pour un loyer annuel inférieur à 16 000 € ;

g) - contrats et conventions relatifs aux ventes, acquisitions, échanges de biens immobiliers d'une valeur inférieure à 31 000€, et de biens mobiliers dans la limite de 46 000 € ;

h) - aides aux embranchements fluviaux d'un montant global et forfaitaire n'excédant pas 350 000 € à condition que la convention soit conforme à la convention type d'aides aux embranchements fluviaux ;

i) - passation des concessions et conventions d'affermage portant sur toute installation portuaire de plaisance, y compris d'équipements légers, dont le cahier des charges ne comporte pas de modification substantielle du cahier des charges contenu dans l'instruction sur les concessions portuaires du 8 janvier 1999,

- passation de tous actes s'y rapportant à l'exception de la décision de prise en considération ;

j) - acceptation de participations financières n'excédant pas la somme de 61 000 € ;

k) - octroi, à des personnes autres que les associations, de subventions n'excédant pas la somme de 23 000 € par opération de travaux, d'études générales ou de développement de la voie d'eau ;

l) - octroi de subventions aux associations n'excédant pas la somme de 3 000 € par an et par association ;

m) - toute demande ou décision dans le cadre d'une procédure administrative devant être engagée à l'occasion de l'exercice des missions de l'établissement public ou de la gestion de son

domaine privé(autorisations d'urbanisme, autorisations ou déclarations au titre de la loi sur l'Eau, procédure d'expropriation entre autres) ;

n) - tous autres actes en matière d'exploitation, d'entretien et d'amélioration du domaine géré par l'établissement et notamment le contreseing des superpositions d'affectation ;

2. Tous actes d'exécution en dépenses et en recettes des décisions ou conventions signées par les autorités compétentes du siège de l'établissement prévoyant expressément une exécution par le service mis à disposition de Voies navigables de France.

Article 2

Délégation est donnée à M. Jean Le Dall, directeur adjoint, lorsqu'il assure la suppléance de M. Jean-Baptiste Maillard, directeur interrégional de Voies navigables de France, chef du service de la navigation de la Seine, à l'effet de signer, dans les mêmes limites, tous les actes mentionnés à l'article 1er.

Article 3

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 03 FEV. 2010

Le directeur général

Thierry Duclaux

DECISION DU 03 FEV. 2010
PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE A
M. Jean-Baptiste Maillard, directeur interrégional de Voies navigables de France, chef du service de la navigation de la Seine

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code de justice administrative,

Vu la loi n° 91-1385 du 31 décembre 1991 modifiée portant dispositions diverses en matière de transports,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

Vu la décision du 26 février 2009 portant délégation de signature de M. Alain Gest, président du conseil d'administration de Voies navigables de France à M. Thierry Duclaux, directeur général de Voies navigables de France,

Vu l'arrêté du 25 janvier 2010 nommant M. Jean-Baptiste Maillard, chef du service de la navigation de la Seine, à compter du 1er février 2010,

DÉCIDE

Article 1er

Subdélégation est donnée à M. Jean-Baptiste Maillard, directeur interrégional de Voies navigables de France, chef du service de la navigation de la Seine, à l'effet de signer au nom de M. Thierry Duclaux, directeur général, toutes décisions, actes ou mémoires de première instance relatifs à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié, établis dans les conditions et selon les procédures prévues par le code de justice administrative et de représenter l'établissement en première instance.

Article 2

La présente subdélégation sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 03 FEV. 2010

Le directeur général

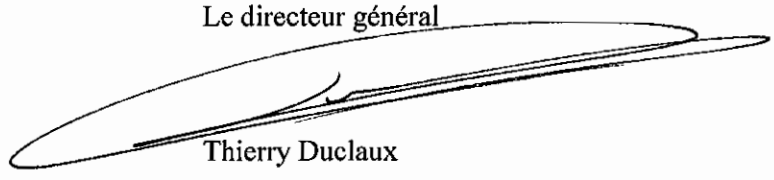

Thierry Duclaux

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

(Ordre général)

Le Directeur interrégional du Bassin de la Seine de Voies Navigables de France,

direction interrégionale du bassin de la Seine

VU le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure,

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

VU la loi n° 91-1385 du 31 décembre 1991 modifié portant dispositions diverses en matière de transports,

VU la loi n° 2001-43 du 16 janvier 2001 portant dispositions diverses en matière d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports,

VU le décret du 06 février 1932 modifié portant règlement général de police des voies de navigation intérieure,

VU le décret 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

VU le décret 91-797 du 20 août 1991, modifié, relatif aux recettes de Voies navigables de France,

VU le décret du 09 février 2009 nommant Monsieur Thierry DUCLAUX, directeur général de Voies navigables de France,

VU l'arrêté ministériel en date du 25 janvier 2010 nommant Monsieur Jean-Baptiste MAILLARD, administrateur civil hors classe, chef du service navigation de la Seine,

VU la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 25 février 2009 portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au directeur général ;

VU la décision du 4 février 2009 nommant Monsieur Alain GEST, président du conseil d'administration de Voies navigables de France,

VU la décision du 3 mars 2009 de Monsieur Thierry DUCLAUX, directeur général de Voies navigables de France, portant délégation de pouvoir aux représentants locaux de Voies navigables de France;

VU la décision du 13 mai 2009 de Monsieur Thierry DUCLAUX, directeur général de Voies navigables de France, modifiant la décision portant délégation de pouvoir du 3 mars 2009 ;

VU la décision du 3 août 2009 de Monsieur Thierry DUCLAUX, directeur général de Voies navigables de France, modifiant la décision portant délégation de pouvoir du 3 mars 2009 ;

SUR proposition du secrétaire général du service navigation de la Seine, Direction Interrégionale du Bassin de la Seine,

2, quai de Grenelle,
75732 Paris cedex 15
téléphone 01 40 58 29 99
télécopie 01 45 78 08 57

Établissement public à caractère industriel et commercial de l'État.
Loi de finances numéro 90-1168 du 29 décembre 1990 pour l'exercice 1991,
article 124. Rcs Béthune TGI B 552 017 303, code APE 751 E,
tva intracommunautaire FR 21 552 017 303, Siret 552 017 303 00017
compte bancaire : agent comptable secondaire de Paris,
ouvert à la recette des finances de Paris n° 0004400 9217.16

DECIDE

Article 1 :

Délégation est donnée à :

- M. Jean LE DALL, administrateur civil hors classe, directeur adjoint, directeur de l'exploitation et de la modernisation du réseau

à l'effet de signer, tous les actes ou documents administratifs dans les matières et limites suivantes :

a) autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage, en application de l'article 62 du décret du 6 février 1932 susvisé,

b) tout acte ou décision en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail,

c) tout ordre de mission aux agents placés sous leur autorité et tout état de frais correspondants,

d) action en justice, en cas d'urgence,

e) tout acte relatif au contrôle de l'exploitation des ports fluviaux ayant fait l'objet d'une délégation de service public, quelle que soit l'autorité ayant signé le cahier des charges,

f) toute décision d'aide aux adaptations techniques de la cale et à la modernisation des entreprises du transport fluvial,

g) en cas d'urgence, toute décision de modification (annulation, modification des dates ou de la durée) des périodes de chômages et toute décision visant à assurer la publicité aux usagers,

h) en cas d'urgence, toute décision de modification des jours d'ouverture et horaires de navigation visant, soit à une augmentation temporaire du niveau de service en terme de mesures compensatoires à la suite d'un événement particulier (évènement naturel, chômage sur une voie connexe,...), soit à une restriction temporaire du niveau de service ou un arrêt de navigation à la suite d'un évènement (incident ou accident sur le réseau),

i) tout acte ou décision relatif à la désignation des membres des jurys de concours, de marchés de maîtrise d'œuvre hors concours et de marchés de conception-réalisation, pour les marchés des services mis à la disposition de Voies navigables de France.

Article 2 :

En mon absence ou en cas d'empêchement ainsi que celle de M. Jean LE DALL, délégation est donnée à M. Éric VILBE à l'effet de signer les actes ou documents administratifs visés à l'article 1.a) à 1.f) et 1.i).

Article 3 :

En mon absence ou en cas d'empêchement ainsi que celles de Messieurs Jean LE DALL et Éric VILBE, délégation est donnée à M. Alexandre GUERINI à l'effet de signer les actes ou documents administratifs visés à l'article 1.a) à 1.d) et 1.i).

Article 4 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Alain COUDRET, chef du service Gestion de la Voie d'Eau à l'effet de signer les actes visés à l'article 1.b), 1.c) 1.g) et 1.h).

Article 5 :

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, aux chefs d'arrondissement et à leurs adjoints désignés ci-dessous à l'effet de signer les actes visés à l'article 1.a) à 1.c) et 1.h), :

- M. Georges BORRAS, chef de l'arrondissement des Boucles de la Seine (par intérim)
- M. Didier BEAURAIN, chef de l'arrondissement Seine-Amont (par intérim)
- M. Yves BRYGO, chef de l'arrondissement Picardie
- M. Jean-Michel BERGERE, adjoint au chef de l'arrondissement Picardie
- M. Michel GOMMEAUX, chef de l'arrondissement Champagne

Article 6 :

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, aux chefs de services, aux chefs de subdivisions territoriales ainsi qu'à leurs adjoints et au chefs de bureaux désignés à l'annexe I, à l'effet de signer les actes visés à l'article 1.a) à c).

Article 7 :

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, aux chefs de services ainsi qu'à leurs adjoints et aux chefs de subdivisions techniques, aux chefs d'unité ainsi qu'aux chefs de bureaux désignés à l'annexe II, à l'effet de signer les actes visés à l'article 1.b) et 1.c).

Article 8 :

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires visés à l'article 4 et 5, la délégation de signature est exercée par la personne désignée par Monsieur Jean-Baptiste MAILLARD, chef du service navigation de la Seine et directeur interrégional du bassin de la Seine.

Article 9 :

Cette délégation annule et remplace à compter de sa publication officielle la précédente, en date du 24 décembre 2010.

Article 10 :

Le secrétaire général du Service Navigation de la Seine, Direction interrégionale du Bassin de la Seine, est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin Officiel de Voies navigables de France.

Fait à Paris, le 02 FEV. 2010

Le Directeur Interrégional du Bassin de la Seine
de Voies Navigables de France,

JB Maillard

Jean-Baptiste MAILLARD

ANNEXE I

SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET DES AFFAIRES DOMANIALES

M. Claude DENET	Chef du service du développement et des affaires domaniales

ARRONDISSEMENT BOUCLES DE SEINE

Mlle Cécile BASSERY	Chef de la subdivision de Suresnes
M. Cyril DEMEUSY	Chef de la subdivision de Pontoise
M. Michel PELLET	Adjoint au chef de la subdivision de Pontoise
M. Alain DUFLOT	Chef de la subdivision d'Amfreville
M. Max PICARD	Adjoint au chef de la subdivision d'Amfreville
M. Pierre DUBRULLE	Chef du pôle administratif
M. Bertrand BILLET	Chef du pôle Aménagement Domaine

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

M. Ronan ROUÉ	Chef de la subdivision de Joinville
M. Olivier MONFORT	Adjoint au chef la subdivision de Joinville
M. Michel COLOMINE	Adjoint au chef la subdivision de Joinville
M. Rémy IMBERT	Chef de la subdivision de Paris
M. Guy ANDRIOT	Adjoint au chef la subdivision de Paris
Mme Dominique TERRACHER-BEARD	Chef de la subdivision de Melun
M. Thierry PICOT	Adjoint au chef de la subdivision de Melun
M. Patrice CHAMPION	Adjoint au chef de la subdivision de Melun
M. Lionel CHARTIER	Chef de la subdivision de Sens
M. Frédéric FAVEERS	Adjoint au chef de la subdivision de Sens
M. Pascal FAVIER	Chef de la subdivision de Nogent-sur-Seine
M. Patrick FENOLL	Adjoint au chef de la subdivision de Nogent-sur-Seine
M. Frédéric BALAZARD	Chef de la subdivision de Meaux
M. Georges PARIS	Adjoint au chef de la subdivision de Meaux
M. Philippe MOGENNI	Adjoint au chef de la subdivision de Meaux
Mme François LAW-YAN-LAM	Chef du bureau administratif

ARRONDISSEMENT PICARDIE

M. Éric SCHMITT	Chef de la subdivision de Compiègne
M. Jean-Philippe GRANDIN	Adjoint au chef de la subdivision de Compiègne
M. Bernard WLODARCZIK	Chef de la subdivision de Péronne
M. Franck DALMASSE	Adjoint au chef de la subdivision de Péronne

M. Bernard CHANTRELLE	Chef de la subdivision de Saint-Quentin
Mme Nadine PRUD'HOMME	Adjoint au chef de la subdivision de Saint-Quentin
M. Philippe CHUBILEAU	Chef du bureau administratif

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

M. Antoine HERMAN	Chef de la subdivision de Châlons-en-Champagne
Mme Nathalie LABONDE	Adjointe au chef de la subdivision de Châlons-en-Champagne
Mme Virginie HONNONS	Chef de la subdivision de Château-Thierry
M. Thierry GIVRY	Contrôleur de Mont-Saint-Père
M. Laurent HERMIER	Chef de la subdivision de Rethel
M. Vincent TRITON	Adjoint au chef de la subdivision de Rethel
Mme Martine DELOZANNE	Responsable du bureau administratif et comptabilité

ANNEXE II

SECRETARIAT GENERAL

M. Frédéric VITTORI	Chef du bureau Sécurité et Prévention

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

M. Julien BOUCAULT	Chef de la subdivision Politique Technique
Mme Christèle COIFFARD	Chef de la subdivision Bathymétrie et Signalisation

SERVICE TECHNIQUE DE LA VOIE D'EAU

M. Antoine BERBAIN	Chef du service Technique de la Voie d'Eau
M. Hugues LACOURT	Adjoint au chef du service Technique de la Voie d'Eau
M. Éric SIMON	Chef du bureau administratif
Mme Nathalie RICHER	Chef de la Direction d'Investissement, Études et Méthodes
M. Emmanuel AMIGUES	Chef de la subdivision Études et Grands Travaux 1
Mme Morgane SANCHEZ	Chef de la subdivision Études et Grands Travaux 2
M. Didier CATTENOZ	Chef de la subdivision Études et Grands Travaux 3
M. Olivier CHARDAIRE	Chef de la subdivision Études et Grands Travaux 4
M. Benjamin AIRAUD	Chef de la Mission Petite Seine à Grand Gabarit

SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET DES AFFAIRES DOMANIALES

M. Antoine VALLEE	Chef du pôle bateaux-logement

ARRONDISSEMENT BOUCLES DE SEINE

M. Guillaume ANDRE	Chef de l'unité Gestion Technique des Infrastructures
M. Pascal VINET	Chef du département développement de la Voie d'Eau
M. Thierry GIRARD	Chef de la subdivision Ingénierie et Signalisation

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

M. François BOURIOT	Chef de la subdivision Technique
M. Daniel TOURNETTE	Chef du bureau Études et Travaux
M. Michel LEFEVRE	Chef de l'agence de développement

ARRONDISSEMENT PICARDIE

Mme Virginie FLAQUET-LACOUX	Chef du bureau Programmation et Exploitation
M. Mathieu GALIANA	Chef de la subdivision Études Techniques
M. Didier GUILLE	Chef de l'agence de développement

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

M. Éric ZUCCARI	Chef de la subdivision technique
M. Robert OTTO-LOYAS	Chef de la cellule Gestion Domaniale et Contentieux

Décision portant délégation de signature en matière de représentation du pouvoir adjudicateur

Le Directeur interrégional du Bassin de la Seine de Voies Navigables de France

direction interrégionale du bassin de la Seine

VU le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure modifié,

VU le code des marchés publics,

VU l'article 124 de la loi de finances n° 90-1168 du 29 décembre 1990 modifiée, pour l'année 1991,

VU la loi n° 91-1385 du 31 décembre 1991, modifié, portant dispositions diverses en matière de transports,

VU le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié, portant statut de Voies Navigables de France,

VU le décret du 09 février 2009 nommant Monsieur Thierry DUCLAUX, directeur général de Voies navigables de France,

VU l'arrêté ministériel en date du 25 janvier 2010 nommant Monsieur Jean-Baptiste MAILLARD, administrateur civil hors classe, chef du Service Navigation de la Seine,

VU la décision du 4 février 2009 nommant Monsieur Alain GEST, président du conseil d'administration de Voies navigables de France,

VU la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 25 février 2009 portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au directeur général ;

VU la décision du 3 mars 2009 modifiée de Monsieur Thierry DUCLAUX, directeur général de Voies navigables de France, portant délégation de pouvoir aux représentants locaux de Voies navigables de France;

SUR proposition du secrétaire général du Service Navigation de la Seine, Direction Interrégionale du Bassin de la Seine,

2, quai de Grenelle,
75732 Paris cedex 15
téléphone 01 40 58 29 99
télécopie 01 45 78 08 57

Établissement public à caractère industriel et commercial de l'État.
Loi de finances numéro 90-1168 du 29 décembre 1990 pour l'exercice 1991,
article 124. Rcs Béthune TGI B 552 017 303, code APE 751 E,
tva intracommunautaire FR 21 552 017 303, Siret 552 017 303 00017
compte bancaire : agent comptable secondaire de Paris,
ouvert à la recette des finances de Paris n° 0004400 9217.16

DECIDE

Article 1 :

Délégation est donnée à :

- M. Jean LE DALL, administrateur civil hors classe, directeur adjoint et directeur de l'exploitation et de la modernisation du réseau,

à l'effet de signer en mon nom, toute pièce dans les matières suivantes :

- conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maître d'œuvre, d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT;

- tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT;

- tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT.

Article 2 :

Délégation est donnée aux responsables ci-dessous, ainsi qu'aux chefs d'arrondissement, chefs de service et à leurs adjoints respectifs visés en annexe I :

- M. Éric VILBE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire général,

- M. Alexandre GUERINI, personnel SETRA, cadre D, adjoint au secrétaire général.

à l'effet de signer en mon nom, toute pièce dans les matières suivantes :

- conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maître d'œuvre, d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT;

- tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT;

- tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, aux chefs des subdivisions et des bureaux ainsi qu'à leurs adjoints, dont les noms sont indiqués en annexe II, dans les matières suivantes :

- conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maître d'œuvre, d'un montant strictement inférieur à 20 000 euros HT;

- tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant strictement inférieur à 20 000 euros HT

- tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant strictement inférieur à 20 000 euros HT.

Article 4 :

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et sous le contrôle hiérarchique des chefs de subdivision ou de leurs adjoints, aux agents, dont les noms sont indiqués en annexe III, dans les matières suivantes :

- conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maître d'œuvre, d'un montant strictement inférieur à 4000 euros HT ;

- tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant strictement inférieur à 4000 euros HT;

- tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant strictement inférieur à 4000 euros HT.

Article 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires visés aux article 3 et 4, la délégation de signature est exercée par la personne désignée par Monsieur Jean-Baptiste MAILLARD, chef du service navigation de la Seine et directeur interrégional du bassin de la Seine.

Article 6 :

La présente délégation annule et remplace, à compter de sa publication officielle, la précédente délégation, en date du 24 décembre 2009.

Article 7 :

Le secrétaire général du Service Navigation de la Seine, Direction Interrégionale du Bassin de la Seine, est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin Officiel de Voies Navigables de France.

Fait à Paris, le 02 FEV. 2010

Le Directeur Interrégional du Bassin de la Seine de Voies Navigables de France,

JB Maillard

Jean-Baptiste MAILLARD

ANNEXE I

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

M. Alain COUDRET	Chef du service Gestion de la voie d'eau

SERVICE TECHNIQUE DE LA VOIE D'EAU

M. Antoine BERBAIN	Chef du service techniques de la voie d'eau
M. Hugues LACOURT	Adjoint au chef du service techniques de la voie d'eau

SERVICE EAU ET ENVIRONNEMENT

M. Fabien ESCULIER	Chef du service eau et environnement
Mme Manon FABRE	Adjoint au chef du service eau et environnement

SERVICE SECURITE DES TRANSPORTS

M. Francis MICHON	Chef du service sécurité des transports
Mme Emmanuelle FOUGERON	Adjoint au chef du service sécurité des transports

SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET DES AFFAIRES DOMANIALES

M. Claude DENET	Chef du service du développement et des affaires domaniales (par intérim)

ARRONDISSEMENT BOUCLES DE SEINE

M. Georges BORRAS	Chef de l'arrondissement Boucles de Seine (par intérim)

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

M. Didier BEAURAIN	Chef de l'arrondissement Seine-Amont (par intérim)

ARRONDISSEMENT PICARDIE

M. Yves BRYGO	Chef de l'arrondissement Picardie
M. Jean-Michel BERGERE	Adjoint au chef de l'arrondissement Picardie

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

M. Michel GOMMEAUX	Chef de l'arrondissement Champagne
Mme Martine DELOZANNE	Responsable du bureau administratif

ANNEXE II

SECRETARIAT GENERAL

M. Rémy BLANES	Chef du bureau formation et concours
M. Philippe BEINAT	Chef du bureau de la comptabilité centrale
M. Thierry LEBRETON	Chef du bureau des moyens généraux Chef suppléant du parc automobile
Mme BLASCO Marie-Thérèse	Chef du parc automobile
M. Frédéric LE PENNUISIC	Chef du bureau techniques réseaux et applications informatiques
Mme Catherine GUIHAL-JACQUOT	Chef du bureau des affaires juridiques et du contentieux

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

M. Julien BOUCAULT	Chef de la subdivision politique technique
Mme Christèle COIFFARD	Chef de la subdivision bathymétrie et signalisation
M. Thierry VERDIER	Adjoint au chef de la subdivision bathymétrie et signalisation
M. Gérard LEITZ	Chef de la subdivision gestion du trafic
M. Julien DIRIBARNE	Chargé de mission S.I.G et Environnement

SERVICE TECHNIQUE DE LA VOIE D'EAU

M. Éric SIMON	Chef du bureau administratif
Mme Nathalie RICHER	Chef du pôle direction d'investissement, études et méthodes
M. Emmanuel AMIGUES	Chef de la subdivision études et grands travaux 1
Mme Morgane SANCHEZ	Chef de la subdivision études et grands travaux 2
M. Didier CATTENOZ	Chef de la subdivision études et grands travaux 3
M. Olivier CHARDAIRE	Chef de la subdivision études et grands travaux 4
M. Benjamin AIRAUD	Chef de la mission Petite Seine à Grand Gabarit

SERVICE EAU ET ENVIRONNEMENT

M. Dominique BANGOULA	Chef de la subdivision spécialisée qualité et police de l'eau (par intérim)
M. William THOMAS	Chef de la subdivision connaissance et réseaux de mesures

SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET DES AFFAIRES DOMANIALES

M. Antoine VALLEE	Chef du pôle bateaux-logement

ARRONDISSEMENT BOUCLES DE SEINE

M. Pierre DUBRULLE	Chef du pôle administratif
Mlle Cécile BASSERY	Chef de la subdivision de Suresnes
M. Cyril DEMEUSY	Chef de la subdivision de Pontoise
M. Michel PELLET	Adjoint de la subdivision de Pontoise
M. Alain DUFLOT	Chef de la subdivision d'Amfreville
M. Max PICARD	Adjoint au chef de la subdivision d'Amfreville
M. Guillaume ANDRE	Chef de la subdivision de gestion technique des infrastructures
M. Denis TONDU	Adjoint au chef de la subdivision de gestion technique des infrastructures
M. Thierry GIRARD	Chef de la subdivision ingénierie et signalisation
M. Pascal VINET	Chef du département développement de la voie d'eau

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

M. Ronan ROUÉ	Chef de la subdivision de Joinville
M. Olivier MONFORT	Adjoint au chef la subdivision de Joinville
M. Michel COLOMINE	Adjoint au chef la subdivision de Joinville
M. Rémy IMBERT	Chef de la subdivision de Paris
M. Guy ANDRIOT	Adjoint au chef la subdivision de Paris
Mme Dominique TERRACHER-BEARD	Chef de la subdivision de Melun
M. Thierry PICOT	Adjoint au chef de la subdivision de Melun
M. Patrice CHAMPION	Adjoint au chef de la subdivision de Melun
M. Lionel CHARTIER	Chef de la subdivision de Sens
M. Frédéric FAVEERS	Adjoint au chef de la subdivision de Sens
M. Pascal FAVIER	Chef de la subdivision de Nogent-sur-Seine
M. Patrick FENOLL	Adjoint au chef de la subdivision de Nogent-sur-Seine
M. Frédéric BALAZARD	Chef de la subdivision de Meaux
M. Georges PARIS	Adjoint au chef de la subdivision de Meaux
M. Philippe MOGENNI	Adjoint au chef de la subdivision de Meaux
MI.	

Mme Françoise LAW-YAN-LAM	Chef du bureau administratif
M. François BOURIOT	Chef de la subdivision technique
M. Pascal AZEMA	Responsable de la cellule marchés et programmation
M. Daniel TOURNETTE	Chef du bureau études et travaux
M. Marc BERTHE	Adjoint au chef du bureau études et travaux

ARRONDISSEMENT PICARDIE

M. Philippe CHUBILEAU	Chef du bureau administratif
M. Éric SCHMITT	Chef de la subdivision de Compiègne
M. Jean-Philippe GRANDIN	Adjoint au chef de la subdivision de Compiègne
M. Bernard WLODARCZIK	Chef de la subdivision de Péronne
M. Franck DALMASSE	Adjoint au chef de la subdivision de Péronne
M. Bernard CHANTRELLE	Chef de la subdivision de Saint-Quentin
Mme Nadine PRUD'HOMME	Adjoint au chef de la subdivision de Saint-Quentin
M. Mathieu GALIANA	Chef du bureau études
M. Yannick LAISIS	Adjoint au chef du bureau études
Mme Virginie FLAQUET-LACOUX	Chef du bureau Programmation et Exploitation

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

M. Antoine HERMAN	Chef de la subdivision de Châlons-en-Champagne
Mme Nathalie LABONDE	Adjointe au chef de la subdivision de Châlons-en-Champagne
Mme Virginie HONNONS	Chef de la subdivision de Château-Thierry
M. Thierry GIVRY	Contrôleur de Mont-Saint-Père
M. Laurent HERMIER	Chef de la subdivision de Rethel
M. Vincent TRITON	Adjoint au chef de la subdivision de Rethel

ANNEXE III

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

Subdivision bathymétrie et signalisation

M. Paul BEGIN	Hydrographe de la vedette BELGRAND
M. Didier SELLIER	Hydrographe de la vedette PICARDIE

SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET DES AFFAIRES DOMANIALES

Pôle financier

M. Bernard LEGER	Responsable du centre de gestion du transport fluvial à Saint-Quentin
M. Sylvain DUQUENNE	Adjoint au responsable du centre de gestion du transport fluvial à Saint-Quentin

ARRONDISSEMENT BOUCLES DE SEINE

Pôle administratif

M. Slimane TLEMSANI	Responsable du magasin

Unité gestion technique des infrastructures :

M. Philippe GRU	Adjoint automatisme
M. Pascal TREHOUT	Responsable des pontons

Département développement de la voie d'eau :

M. Bertrand NEVEUX	Adjoint responsable département

Subdivision de Suresnes :

M. Laurent NIQUET	Responsable de l'unité exploitation des ouvrages
M. Michel NEYT	Adjoint au responsable de l'unité exploitation des ouvrages

Subdivision de Pontoise :

M. Laurent PRIGENT	Co-responsable de l'unité exploitation des ouvrages
M. Michel CARRIERE	Co-responsable de l'unité d'exploitation des ouvrages

Subdivision d'Amfreville :

M. Gérard ENOS	Responsable de l'unité exploitation des ouvrages

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

Subdivision de Joinville

Mme Rachel BAUMGARTNER	Responsable secteur Seine
M. Éric ABILY	Contrôleur
M. Hervé WILMORT	Responsable secteur Marne

Subdivision de Melun

M. Jean-Louis GUILHAS	Responsable secteur aval
M. Pascal GREGOIRE	Responsable secteur amont
M. Jérôme MARCELIN	Responsable maintenance secteur amont
M. Oswald DECLOMESNIL	Responsable maintenance secteur aval

Subdivision de Nogent-sur-Seine

Mme Corinne TROCHAIN	Responsable secteur Nogent
M. Dominique NOLIN	Responsable secteur Bray
M. Richard MARCHAL	Responsable ateliers

Subdivision de Sens

M. Julien ARCHAMBAULT	Chargé d'études d'opération et surveillance travaux
M.Myriam ARCHAMBAULT	Responsable secteur Auxerre
M. Jean SERRIER	Responsable secteur Villeneuve
M. Christian LAFOLLY	Responsable maintenance

Subdivision de Paris

M. Xavier FROMAGEAU	Pôle sécurité de la navigation surveillance du domaine public fluvial
M. Wilfried REMUS	Pôle aménagement et entretien du domaine

Subdivision de Meaux

M. Alain BERLIERE	Responsable ateliers
M. Gérard MASAU	Responsable secteur aval
M. Jean-Yves PINET	Responsable secteur amont

ARRONDISSEMENT PICARDIE

Subdivision de Compiègne :

M. Arnaud DEVEYER	Chargé d'études
M. Henri GIBOUT	Responsable des ateliers
M. Bernard LEBRETON	Responsable de la circonscription de Soisson

Subdivision de Péronne :

M. Philippe DA COSTA MONTEIRO	Contrôleur
M. Philippe KUC	Responsable de la circonscription de Ham et Noyon

Subdivision de Saint-Quentin:

M. Arnaud VOIRET	Responsable des ateliers

M. Joël NOISETTE	Gestionnaire du canal de St Quentin, de l'Oise et de l'Aisne

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

Pôle domaine et développement

M. Robert OTTO-LOYAS	Chef de la cellule gestion domaniale et contentieux

Subdivision de Rethel :

Mme Angélique GADOUIN	Responsable de l'entretien et de l'exploitation
M. Étienne MARTINET	Responsable de la circonscription de Bourg et Comin

Subdivision de Château-Thierry :

M. Emmanuel CHOISY	Adjoint du responsable de la circonscription de Damery
M. Jean-Claude POULET	Responsable de la circonscription de Mareuil sur Ay

Subdvision de Châlons-en-Champagne :

M. Didier ELOY	Responsable de la circonscription de Reims et Loivre
M. Mickaël DANA	Responsable de la circonscription de Condé sur Marne
M. Laurent DAMPEYROU	Contrôleur

Subdivision Technique :

M. Éric ZUCCARI	Chef de la subdivision technique
M. François-Xavier PAYER	Adjoint au chef de la subdivision technique
M. Francis LEAUTE	OPA – réceptionnaire - Antenne de Bourg et Comin

DECISION PORTANT
DELEGATION DE SIGNATURE

(Convention d'Occupation et d'Usage Temporaire)

direction interrégionale du bassin de la Seine

Le Directeur interrégional du Bassin de la Seine de Voies Navigables de France,

VU le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure, modifié,

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

VU l'article 124 de la loi de finances n° 90-1168 du 29 décembre 1990, modifié, pour l'année 1991,

VU la loi n° 94-631 du 25 juillet 1994 relative à la constitution de droits réels,

VU le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960, modifié, portant statut de Voies Navigables de France, notamment ses articles 14, 16, 17 et 27-1,

VU le décret du 09 février 2009 nommant Monsieur Thierry DUCLAUX, directeur général de Voies navigables de France,

VU la délibération du conseil d'administration de Voies Navigables de France du 25 février 2009 portant délégation de pouvoir du Conseil d'administration au directeur général;

VU l'arrêté ministériel en date du 25 janvier 2010 nommant Monsieur Jean-Baptiste MAILLARD, administrateur civil hors classe, chef du Service Navigation de la Seine,

VU la décision du 4 février 2009 nommant Monsieur Alain GEST, président du conseil d'administration de Voies navigables de France,

VU la décision du 3 mars 2009 modifiée de Monsieur Thierry DUCLAUX, directeur général de Voies navigables de France, portant délégation de pouvoir aux représentants locaux de Voies navigables de France,

SUR proposition du secrétaire général du Service Navigation de la Seine, Direction Interrégionale du Bassin de la Seine,

2, quai de Grenelle,
75732 Paris cedex 15
téléphone 01 40 58 29 99
télécopie 01 45 78 08 57

Établissement public à caractère industriel et commercial de l'État.
Loi de finances numéro 90-1168 du 29 décembre 1990 pour l'exercice 1991,
article 124. Rcs Béthune TGI B 552 017 303, code APE 751 E,
tva intracommunautaire FR 21 552 017 303, Siret 552 017 303 00017
compte bancaire : agent comptable secondaire de Paris,
ouvert à la recette des finances de Paris n° 0004400 9217.16

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à M. Jean LE DALL, administrateur civil hors classe, directeur adjoint, directeur de l'exploitation et de la modernisation du réseau, afin de prendre, dans le cadre des règlements et instructions en vigueur et dans la limite de la circonscription du Service Navigation de la Seine, tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voies Navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou une superficie inférieure ou égale à 10 hectares et accorder toute convention d'usage temporaire n'excédant pas 5 ans ou portant sur une superficie du domaine inférieure ou égale à 20 hectares.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean LE DALL, la délégation consentie à l'article premier est exercée dans les mêmes conditions par M. Claude DENET, chef du service du développement et des affaires domaniales par intérim.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée aux chefs d'arrondissements territoriaux nommément désignés ci-dessous, à l'effet de signer, dans le cadre des règlements et instructions en vigueur et dans la limite de leur circonscription, au nom de M. le directeur interrégional du Bassin de la Seine de Voies Navigables de France, tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires constitutives ou non de droits réels et aux conventions d'usage temporaire du domaine géré par Voies Navigables de France, portant sur une durée n'excédant pas 5 ans ou une superficie inférieure ou égale à 10 hectares, lorsque la redevance annuelle de celles-ci est inférieure ou égale à 20 000 € (vingt-mille euros).

M. Georges BORRAS	Chef de l'Arrondissement des Boucles de la Seine par intérim
M. Didier BEAURAIN	Chef de l'Arrondissement Seine-Amont par intérim
M. Yves BRYGO	Chef de l'Arrondissement Picardie
M. Michel GOMMEAUX	Chef de l'Arrondissement Champagne

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves BRYGO, la délégation consentie à l'article 2 est exercée dans les mêmes conditions par son adjoint visé ci-dessous :

M. Jean-Michel BERGERE	Adjoint au chef de l'Arrondissement Picardie

Article 5 :

Délégation de signature est donnée aux chefs de subdivisions territoriales et à leurs adjoints nommément désignés ci-dessous, à l'effet de signer, dans le cadre des règlements et instructions en vigueur et dans la limite de leur circonscription, au nom de M. le directeur interrégional du Bassin de la Seine de Voies Navigables de France, tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires constitutives ou non de droits réels et aux conventions d'usage temporaire du domaine géré par Voies Navigables de France, portant sur une durée n'excédant pas 5 ans ou une superficie inférieure ou égale à 10 hectares, lorsque la redevance annuelle de ceux-ci est, en application des barèmes en vigueur, inférieure ou égale à 10 000 € (dix mille euros).

ARRONDISSEMENT DES BOUCLES DE LA-SEINE

Mlle Cécile BASSERY	Chef de la Subdivision de Suresnes
M. Cyril DEMEUSY	Chef de la Subdivision de Pontoise
M. Michel PELLET	Adjoint au chef de la subdivision de Pontoise
M. Sébastien PONS	Responsable de l'unité domaniale
M. Alain DUFLOT	Chef de la Subdivision d'Amfreville
M. Max PICARD	Adjoint au subdivisionnaire
M. Marc LABROUSSE	Responsable du domaine secteur Rouen

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

M. Ronan ROUÉ	Chef de la Subdivision de Joinville
M. Olivier MONFORT	Adjoint au subdivisionnaire
M. Michel COLOMINE	Adjoint au subdivisionnaire
M. Frédéric BALAZARD	Chef de la subdivision de Meaux
M. Georges PARIS	Adjoint au subdivisionnaire
M. Philippe MOGENNI	Adjoint au subdivisionnaire
Mme Dominique TERRACHER-BEARD	Chef de la Subdivision de Melun
M. Thierry PICOT	Adjoint au subdivisionnaire
M. Patrice CHAMPION	Adjoint au subdivisionnaire
Mme Sandrine MICHOT	Responsable de la gestion du domaine
M. Lionel CHARTIER	Chef de la Subdivision de Sens
M. Frédéric FAVEERS	Adjoint au subdivisionnaire
M. Pascal FAVIER	Chef de la Subdivision de Nogent-sur-Seine
M. Patrick FENOLL	Adjoint au subdivisionnaire
M. Rémy IMBERT	Chef de la Subdivision de Paris
M. Guy ANDRIOT	Adjoint au subdivisionnaire

ARRONDISSEMENT PICARDIE

M. Eric SCHMITT	Chef de la Subdivision de Compiègne
M. Jean-Philippe GRANDIN	Adjoint au subdivisionnaire
M. Bernard WLODARCZIK	Chef de la Subdivision de Péronne
M. Franck DALMASSE	Adjoint au subdivisionnaire
M. Bernard CHANTRELLE	Chef de la Subdivision de Saint-Quentin
Mme Nadine PRUD'HOMME	Adjoint au subdivisionnaire

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

M. Antoine HERMAN	Chef de la Subdivision de Châlons-en-Champagne
Mme Nathalie LABONDE	Adjoint au subdivisionnaire
Mme Virginie HONNONS	Chef de la Subdivision de Château-Thierry
M. Thierry GIVRY	Contrôleur de Mont-Saint-Père
M. Laurent HERMIER	Chef de la Subdivision de Rethel
M. Vincent TRITON	Adjoint au subdivisionnaire
M. Robert OTTO-LOYAS	Chef de la cellule Gestion Domaniale et Contentieux

Article 6 :

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires visés à l'article 3 et 5, la délégation de signature est exercée par la personne désignée par Monsieur Jean-Baptiste MAILLARD, chef du service navigation de la Seine et directeur interrégional du bassin de la Seine.

Article 7 :

Cette délégation annule et remplace à compter de sa publication officielle la précédente, en date du 24 décembre 2009.

Article 8 :

Le secrétaire général du Service Navigation de la Seine, Direction interrégionale du Bassin de la Seine, est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin Officiel de Voies navigables de France.

Fait à Paris, le

02 FEV. 2010

Le Directeur Interrégional du Bassin de la Seine de Voies Navigables de France,

JB Maillard

Jean-Baptiste MAILLARD

Décision portant délégation de signature et désignation d'ordonnateurs secondaires délégués

Le Directeur interrégional du Bassin de la Seine de Voies Navigables de France,

direction interrégionale du bassin de la Seine

VU l'article 124 de la loi de finances n° 90-1168 du 29 décembre 1990, modifiée, pour l'année 1991,

VU le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies Navigables de France, notamment les articles 16 et 27-1,

VU le décret n°61-1587 du 29 novembre 1962 modifié portant règlement général de la comptabilité publique,

VU le décret n°91-797 du 20 août 1991 modifié portant règlement général de la comptabilité publique,

VU le décret n° 92-957 du 8 septembre 1992 complétant les dispositions de l'article 27-1 du décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié et complété par le décret n° 91-696 du 18 juillet 1991 portant statut de Voies Navigables de France,

VU le décret du 09 février 2009 nommant Monsieur Thierry DUCLAUX, directeur général de Voies navigables de France,

VU la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 25 février 2009 portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au directeur général ;

VU la décision du 4 février 2009 nommant Monsieur Alain GEST, président du conseil d'administration de Voies navigables de France,

VU la décision du 3 mars 2009 de Monsieur Thierry DUCLAUX, directeur général de Voies navigables de France, désignant les ordonnateurs secondaires;

VU la décision du 3 mars 2009 de Monsieur Thierry DUCLAUX, directeur général de Voies navigables de France, portant délégation de pouvoir aux représentants locaux de Voies navigables de France;

VU l'arrêté ministériel en date du 25 janvier 2010 nommant Monsieur Jean-Baptiste MAILLARD, administrateur civil hors classe, chef du service navigation de la Seine,

2, quai de Grenelle,
75732 Paris cedex 15
téléphone 01 40 58 29 99
télécopie 01 45 78 08 57

Établissement public à caractère industriel et commercial de l'État.
Loi de finances numéro 90-1168 du 29 décembre 1990 pour l'exercice 1991,
article 124. Rcs Béthune TGI B 552 017 303, code APE 751 E,
tva intracommunautaire FR 21 552 017 303, Siret 552 017 303 00017
compte bancaire : agent comptable secondaire de Paris,
ouvert à la recette des finances de Paris n° 0004400 9217.16

SUR proposition du secrétaire général du Service Navigation de la Seine, Direction Interrégionale du Bassin de la Seine,

DECIDE

Article 1er :

Délégation est donnée à :

- M. Jean LE DALL, administrateur civil hors classe, directeur adjoint, directeur de l'exploitation et de la modernisation du réseau.

à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean LE DALL, la délégation consentie à l'article 1 est exercée dans les mêmes conditions par :

- M. Éric VILBE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire général;

- M. Alexandre GUERINI, personnel SETRA, cadre D, adjoint au secrétaire général du service navigation de la Seine.

Article 3 :

Délégation est donnée à :

- M. Claude DENET, chef du Service du Développement et des Affaires Domaniales par intérim,

à l'effet de signer les pièces relatives aux dépenses en matière d'aides aux transports ainsi que les pièces de liquidation de recettes de toutes natures, y compris les pièces d'ordonnancement de recettes concernant les redevances et les indemnités dues au titre des installations flottantes.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude DENET, la délégation de signature consentie à l'article 3, concernant les pièces de liquidation de recettes de toutes natures, y compris les pièces d'ordonnancement de recettes concernant les redevances et les indemnités dues au titre des installations flottantes, est exercée dans les mêmes conditions par :

- M. Antoine VALLEE, responsable du pôle bateaux-logement.

Article 5 :

Délégation est donnée aux responsables d'unités visés en annexe I, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les engagements juridiques, matérialisés par des bons ou lettres de commande dont le montant est inférieur à 90 000 euros, sous réserve d'une délégation de signature en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur ;

- les pièces de liquidation de dépenses et de recettes de toute nature ;

- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

Article 6 :

Délégation est donnée aux responsables d'unités visés en annexe II, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les engagements juridiques, matérialisés par des bons ou lettres de commande dont le montant est inférieur à 20 000 euros, sous réserve d'une délégation de signature en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur ;

- les pièces de liquidation de dépenses et de recettes de toute nature ;

- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

Article 7 :

Délégation est donnée aux personnes visées en annexe III, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les engagements juridiques, matérialisés par des bons ou lettres de commande dont le montant est inférieur à 4000 euros, sous réserve d'une délégation de signature en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur ;

Article 8 :

Délégation est donnée aux chefs d'agences désignés ci-après, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces de liquidation de recettes de toutes natures :

- M. Michel LEFEVRE ⇨ Chef d'agence de Saint-Mammès

- M. Bernard LEGER ⇨ Chef d'agence de Saint-Quentin

Article 9 :

Délégation est donnée à :

- M. Philippe BEINAT, technicien supérieur en chef, chef du Centre Régional de Collecte et d'Édition (CRCE)

à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions :

- les propositions d'engagements comptables,

- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature,

- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des recettes et des dépenses.

Article 10 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BEINAT, la délégation prévue à l'article 9 est dévolue dans les mêmes conditions à :

- M. Jean-Luc SUBERCHICOT, SAE, adjoint au chef du CRCE.

Article 11 :

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires visés aux article 5 et 6, la délégation de signature est exercée par la personne désignée par Monsieur Jean-Baptiste MAILLARD, chef du service navigation de la Seine et directeur interrégional du bassin de la Seine.

Article 12 :

Cette délégation annule et remplace à compter de sa publication officielle la précédente délégation, en date du 24 décembre 2009.

Article 13 :

Le secrétaire général du Service Navigation de la Seine, Direction Interrégionale du Bassin de la Seine, est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin Officiel de Voies navigables de France.

Fait à Paris, le 02 FEV. 2010

Le Directeur Interrégional du Bassin de la Seine de Voies Navigables de France,

Jean-Baptiste MAILLARD

ANNEXE I

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

M. Alain COUDRET	Chef du service Gestion de la voie d'eau

SERVICE TECHNIQUE DE LA VOIE D'EAU

M. Antoine BERBAIN	Chef du service techniques de la voie d'eau
M. Hugues LACOURT	Adjoint au chef du service techniques de la voie d'eau

SERVICE EAU ET ENVIRONNEMENT

M. Fabien ESCULIER	Chef du service eau et environnement
Mme Manon FABRE	Adjoint au chef du service eau et environnement

SERVICE SECURITE DES TRANSPORTS

M. Francis MICHON	Chef du service sécurité des transports
Mme Emmanuelle FOUGERON	Adjoint au chef du service sécurité des transports

SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET DES AFFAIRES DOMANIALES

M. Claude DENET	Chef du service du développement et des affaires domaniales (par intérim)

ARRONDISSEMENT BOUCLES DE SEINE

M. Georges BORRAS	Chef de l'arrondissement Boucles de Seine (par intérim)

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

M. Didier BEAURAIN	Chef de l'arrondissement Seine-Amont (par intérim)

ARRONDISSEMENT PICARDIE

M. Yves BRYGO	Chef de l'arrondissement Picardie
M. Jean-Michel BERGERE	Adjoint au chef de l'arrondissement Picardie

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

M. Michel GOMMEAUX	Chef de l'arrondissement Champagne
Mme Martine DELOZANNE	Responsable du bureau administratif

ANNEXE II

SECRETARIAT GENERAL

M. Rémy BLANES	Chef du bureau formation et concours
M. Philippe BEINAT	Chef du bureau de la comptabilité centrale
M. Thierry LEBRETON	Chef du bureau des moyens généraux Chef suppléant du parc automobile
Mme BLASCO Marie-Thérèse	Chef du parc automobile
M. Frédéric LE PENNUISIC	Chef du bureau techniques réseaux et applications informatiques
Mme Catherine GUIHAL-JACQUOT	Chef du bureau des affaires juridiques et du contentieux

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

M. Julien BOUCAULT	Chef de la subdivision politique technique
Mme Christèle COIFFARD	Chef de la subdivision bathymétrie et signalisation
M. Thierry VERDIER	Adjoint au chef de la subdivision bathymétrie et signalisation
M. Gérard LEITZ	Chef de la subdivision gestion du trafic
M. Julien DIRIBARNE	Chargé de mission S.I.G et Environnement

SERVICE TECHNIQUE DE LA VOIE D'EAU

M. Éric SIMON	Chef du bureau administratif
Mme Nathalie RICHER	Chef du pôle direction d'investissement, études et méthodes
M. Emmanuel AMIGUES	Chef de la subdivision études et grands travaux 1
Mme Morgane SANCHEZ	Chef de la subdivision études et grands travaux 2
M. Didier CATTENOZ	Chef de la subdivision études et grands travaux 3
M. Olivier CHARDAIRE	Chef de la subdivision études et grands travaux 4
M. Benjamin AIRAUD	Chef de la mission Petite Seine à Grand Gabarit

SERVICE EAU ET ENVIRONNEMENT

M. Dominique BANGOULA	Chef de la subdivision spécialisée qualité et police de l'eau (par intérim)
M. William THOMAS	Chef de la subdivision connaissance et réseaux de mesures

SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET DES AFFAIRES DOMANIALES

M. Antoine VALLEE	Chef du pôle bateaux-logement

ARRONDISSEMENT BOUCLES DE SEINE

M. Pierre DUBRULLE	Chef du pôle administratif
Mlle Cécile BASSERY	Chef de la subdivision de Suresnes
M. Cyril DEMEUSY	Chef de la subdivision de Pontoise
M. Michel PELLET	Adjoint de la subdivision de Pontoise
M. Alain DUFLOT	Chef de la subdivision d'Amfreville
M. Max PICARD	Adjoint au chef de la subdivision d'Amfreville
M. Guillaume ANDRE	Chef de la subdivision de gestion technique des infrastructures
M. Denis TONDU	Adjoint au chef de la subdivision de gestion technique des infrastructures
M. Thierry GIRARD	Chef de la subdivision ingénierie et signalisation
M. Pascal VINET	Chef du département développement de la voie d'eau

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

M. Ronan ROUÉ	Chef de la subdivision de Joinville
M. Olivier MONFORT	Adjoint au chef la subdivision de Joinville
M. Michel COLOMINE	Adjoint au chef la subdivision de Joinville
M. Rémy IMBERT	Chef de la subdivision de Paris
M. Guy ANDRIOT	Adjoint au chef la subdivision de Paris
Mme Dominique TERRACHER-BEARD	Chef de la subdivision de Melun
M. Thierry PICOT	Adjoint au chef de la subdivision de Melun
M. Patrice CHAMPION	Adjoint au chef de la subdivision de Melun
M. Lionel CHARTIER	Chef de la subdivision de Sens
M. Frédéric FAVEERS	Adjoint au chef de la subdivision de Sens
M. Pascal FAVIER	Chef de la subdivision de Nogent-sur-Seine
M. Patrick FENOLL	Adjoint au chef de la subdivision de Nogent-sur-Seine
M. Frédéric BALAZARD	Chef de la subdivision de Meaux
M. Georges PARIS	Adjoint au chef de la subdivision de Meaux
M. Philippe MOGENNI	Adjoint au chef de la subdivision de Meaux
Ml.	

Mme Françoise LAW-YAN-LAM	Chef du bureau administratif
M. François BOURIOT	Chef de la subdivision technique
M. Pascal AZEMA	Responsable de la cellule marchés et programmation
M. Daniel TOURNETTE	Chef du bureau études et travaux
M. Marc BERTHE	Adjoint au chef du bureau études et travaux

ARRONDISSEMENT PICARDIE

M. Philippe CHUBILEAU	Chef du bureau administratif
M. Éric SCHMITT	Chef de la subdivision de Compiègne
M. Jean-Philippe GRANDIN	Adjoint au chef de la subdivision de Compiègne
M. Bernard WLODARCZIK	Chef de la subdivision de Péronne
M. Franck DALMASSE	Adjoint au chef de la subdivision de Péronne
M. Bernard CHANTRELLE	Chef de la subdivision de Saint-Quentin
Mme Nadine PRUD'HOMME	Adjoint au chef de la subdivision de Saint-Quentin
M. Mathieu GALIANA	Chef du bureau études
M. Yannick LAISIS	Adjoint au chef du bureau études
Mme Virginie FLAQUET-LACOUX	Chef du bureau Programmation et Exploitation

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

M. Antoine HERMAN	Chef de la subdivision de Châlons-en-Champagne
Mme Nathalie LABONDE	Adjointe au chef de la subdivision de Châlons-en-Champagne
Mme Virginie HONNONS	Chef de la subdivision de Château-Thierry
M. Thierry GIVRY	Contrôleur de Mont-Saint-Père
M. Laurent HERMIER	Chef de la subdivision de Rethel
M. Vincent TRITON	Adjoint au chef de la subdivision de Rethel

ANNEXE III

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

Subdivision bathymétrie et signalisation

M. Paul BEGIN	Hydrographe de la vedette BELGRAND
M. Didier SELLIER	Hydrographe de la vedette PICARDIE

SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET DES AFFAIRES DOMANIALES

Pôle financier

M. Bernard LEGER	Responsable du centre de gestion du transport fluvial à Saint-Quentin
M. Sylvain DUQUENNE	Adjoint au responsable du centre de gestion du transport fluvial à Saint-Quentin

ARRONDISSEMENT BOUCLES DE SEINE

Pôle administratif

M. Slimane TLEMSANI	Responsable du magasin

Unité gestion technique des infrastructures :

M. Philippe GRU	Adjoint automatisme
M. Pascal TREHOUT	Responsable des pontons

Département développement de la voie d'eau :

M. Bertrand NEVEUX	Adjoint responsable département

Subdivision de Suresnes :

M. Laurent NIQUET	Responsable de l'unité exploitation des ouvrages
M. Michel NEYT	Adjoint au responsable de l'unité exploitation des ouvrages

Subdivision de Pontoise :

M. Laurent PRIGENT	Co-responsable de l'unité exploitation des ouvrages
M. Michel CARRIERE	Co-responsable de l'unité d'exploitation des ouvrages

Subdivision d'Amfreville :

M. Gérard ENOS	Responsable de l'unité exploitation des ouvrages

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

Subdivision de Joinville

Mme Rachel BAUMGARTNER	Responsable secteur Seine
M. Éric ABILY	Contrôleur
M. Hervé WILMORT	Responsable secteur Marne

Subdivision de Melun

M. Jean-Louis GUILHAS	Responsable secteur aval
M. Pascal GREGOIRE	Responsable secteur amont
M. Jérôme MARCELIN	Responsable maintenance secteur amont
M. Oswald DECLOMESNIL	Responsable maintenance secteur aval

Subdivision de Nogent-sur-Seine

Mme Corinne TROCHAIN	Responsable secteur Nogent
M. Dominique NOLIN	Responsable secteur Bray
M. Richard MARCHAL	Responsable ateliers

Subdivision de Sens

M. Julien ARCHAMBAULT	Chargé d'études d'opération et surveillance travaux
M.Myriam ARCHAMBAULT	Responsable secteur Auxerre
M. Jean SERRIER	Responsable secteur Villeneuve
M. Christian LAFOLLY	Responsable maintenance

Subdivision de Paris

M. Xavier FROMAGEAU	Pôle sécurité de la navigation surveillance du domaine public fluvial
M. Wilfried REMUS	Pôle aménagement et entretien du domaine

Subdivision de Meaux

M. Alain BERLIERE	Responsable ateliers
M. Gérard MASAU	Responsable secteur aval
M. Jean-Yves PINET	Responsable secteur amont

ARRONDISSEMENT PICARDIE

Subdivision de Compiègne :

M. Arnaud DEVEYER	Chargé d'études
M. Henri GIBOUT	Responsable des ateliers
M. Bernard LEBRETON	Responsable de la circonscription de Soisson

Subdivision de Péronne :

M. Philippe DA COSTA MONTEIRO	Contrôleur
M. Philippe KUC	Responsable de la circonscription de Ham et Noyon

Subdivision de Saint-Quentin:

M. Arnaud VOIRET	Responsable des ateliers

M. Joël NOISETTE	Gestionnaire du canal de St Quentin, de l'Oise et de l'Aisne

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

Pôle domaine et développement

M. Robert OTTO-LOYAS	Chef de la cellule gestion domaniale et contentieux

Subdivision de Rethel :

Mme Angélique GADOUIN	Responsable de l'entretien et de l'exploitation
M. Étienne MARTINET	Responsable de la circonscription de Bourg et Comin

Subdivision de Château-Thierry :

M. Emmanuel CHOISY	Adjoint du responsable de la circonscription de Damery
M. Jean-Claude POULET	Responsable de la circonscription de Mareuil sur Ay

Subdvision de Châlons-en-Champagne :

M. Didier ELOY	Responsable de la circonscription de Reims et Loivre
M. Mickaël DANA	Responsable de la circonscription de Condé sur Marne
M. Laurent DAMPEYROU	Contrôleur

Subdivision Technique :

M. Éric ZUCCARI	Chef de la subdivision technique
M. François-Xavier PAYER	Adjoint au chef de la subdivision technique
M. Francis LEAUTE	OPA – réceptionnaire - Antenne de Bourg et Comin